

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « patrimoine, travaux, voirie et environnement »

séance du 15 juin 2009
séance du 4 juin 2009

40 Marchés publics – reconstruction et extension d'un centre d'entreprises « Le Bois Saint Romain » lot 2 – avenant n°1

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI,
M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN,
Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET,
CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointe & Maires-adjoints :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. KCHOK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à : M. SEGUIN

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
-	Nombre de conseillers en exercice	39
-	Nombre de conseillers présents	34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint expose :

Par délibération du 19 novembre 2007, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à lancer et à signer le marché public pour la reconstruction et l'extension d'un centre d'entreprises « Le Bois Saint Romain » situé à Creil – 181 rue Henri Bessemer. Le lot n°2 (terrassements, gros œuvre, maçonnerie, VRD) a été attribué à l'entreprise Société Bâtiment et Construction sise à Nogent sur Oise (60180) et notifié le 30 juillet 2008 pour un montant de 389 777,50 € H.T.

Lors des travaux du lot ci-dessus mentionné, des désordres ont été constatés sur des parties non visibles initialement relevant de sujétions techniques imprévues. Les travaux complémentaires porteront sur :

- Création de massifs sous les poteaux bois du plancher bât A pour un montant HT de 7 711,78 €

L'étage en structure bois entre la file 7-14 et A-F a été réalisé dans un second temps dans la zone incendiée du bâtiment A. Le bureau de contrôle a demandé de justifier que les massifs existants étaient aptes à reprendre les charges du nouveau plancher bois de même forme que le précédent (suivant l'avis n°6). Après enlèvement des poteaux existants, il a été observé des malfaçons aux massifs existants. Ceci nécessite la réalisation de nouveaux massifs BA conformes non prévus à l'appel d'offres et la suppression de la jardinière du patio.

- Prolongation du délai d'exécution de chantier

Les massifs n'étaient pas prévus au planning d'exécution. Ceci nécessite une prolongation de 5 semaines au temps global de réalisation du chantier (12 mois).

maintenant !

- Création de gros œuvre d'un poste de relevage des eaux usées du bâtiment B montant HT de 5 363,11 €
Avant l'opération, l'accès au collecteur des eaux usées du bâtiment A était très difficile d'accès. Il a été constaté que le collecteur est situé juste en sous face de la dalle haut du vide sanitaire. De ce fait, le réseau EU du bâtiment B ne peut pas être raccordé sur le collecteur existant. Ceci nécessite la mise en œuvre de génie civil pour un poste de relevage.

Aussi, il est nécessaire de signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires pour le lot n°2. L'avenant entraîne une augmentation de 3,35 % du montant initial du marché

Marché initial (lot n°2) :	389 777,50 € H.T.
Avenant n°1 :	13 074,89 € H.T.
Montant total du marché (lot n°2) :	402 852,39 € H.T.

Il vous est demandé :

- d'entériner le montant de l'avenant n°1,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires pour le lot n°2 (terrassements, gros œuvre, maçonnerie, VRD) avec l'entreprise Société Bâtiment et Construction sise à Nogent sur Oise (60180).

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu la délibération municipale n°28 du 19 novembre 2007 autorisant Monsieur le Maire à lancer et à signer le marché public passé selon une procédure d'appel d'offres relatif à la reconstruction et à l'extension du centre d'entreprises « Le Bois Saint Romain »,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement » en date du 4 juin 2009,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil de signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires pour le lot n°2 (terrassements, gros œuvre, maçonnerie, VRD) avec l'entreprise Société Bâtiment et Construction sise à Nogent sur Oise (60180),

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1er :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires au marché conclu avec l'entreprise Société Bâtiment et Construction sise à Nogent sur Oise (60180) pour un montant de 13 074,89 € H.T.

Article 2 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr